



Réunion d'Automne IFRATH du Jeudi 16 mai 2019 à 14 H

Lieu INJS-Paris
Institut National des Jeunes Sourds

Réunion du CA de l'IFRATH: La vie du groupe

Présents : Johana BODARD, Céline JOST, Pierre GAUCHER, Donatello CONTE, Mohand SLIMANE, Christian BERGER-VACHON, Anne Ronsheim, Gérard UZAN, Jaime LOPEZ-KRAHE, Salvatore ANZALONE, Yann MORERE

Invités :

Excusés :

Il est rappelé que les délibérations du CA sont à mettre sur le site de l'IFRATH, avec un accès réservé.

1) Accessibilité des documents à fournir au Président (GU)

Pour communiquer avec le Président on utilisera :

-le téléphone

-le mail simple (Word, Docx, Excel) ; on évitera les formats sophistiqués qui sont peu accessibles (ex : Latex...). On doublera les PPTPX du format plan-RTf.

2) JCJC 2019 (SA)

L'état des lieux est :

*Communications : 9

*Conférenciers invités : 2

Le CA propose :

-Onafra Tigtha (MS verra avec elle)

-Etienne Colle (GU verra avec lui)

*Finances

-Entrées :

-Paris 8 : 940 €

-STP 8 : 500 €

Total 1 440 €

-Dépenses

-Actes : 600 €

-Traiteur repas : 1 000€

-Pause après-midi : 210 €

-Accueil café : 270 €

Total 2 100 €

On devrait avoir en réserve des sacs et des badges. Il y a un déficit qu'on peut espérer réduire. Dans le pire des cas un bilan (pas trop) négatif pourra être absorbé. On va quand même essayer de ne pas être négatif.

*Date : 13 juin 2019

*Lieu : Amphi D3 (Paris 8)

*Horaires : Début 10 heures ; repas 13h ; Pause-café 16 h.

*Actes : on retient la proposition d'AGG Print (Lyon). Le retour des corrections est prévu le 26 mai. CBV verra cette affaire.

*Nombre de personnes attendues : 50 (environ).

3) Prix de thèse (YM)

Il manque encore une thèse, que YM aura.

YM va reprendre le processus de sélection pour « qu'il soit inattaquable ».

4) Association IG = Intérêt général (AR)

La chute de l'ISF a entraîné une chute des dons qui allaient avec ; on peut essayer de compenser.

L'Ifrath peut être reconnu comme IG ce qui lui permettra de recevoir des dons (publics ou privés). Ceci est très encadré légalement, car il y a des réductions d'impôts pour les donateurs.

Il faut passer par les contraintes :

- respecter le code des impôts,
- penser à des contrôles supplémentaires du fisc,
- publier la déclaration des dons sur le site Ifrath,

-validation de l'opération par l'Administration Fiscale et avoir un agrément.
C'est lourd, mais c'est un moyen pour avoir des dons. La procédure étant maintenant dématérialisée, on limitera les pertes de temps dans les démarches.

Le CA donne, à l'unanimité, un avis favorable pour la mise en route de cette procédure.

5) Flyer Ifrath (AR)

Pour favoriser la connaissance de l'Ifrath, un nouveau « flyer » sur feuille recto-verso est proposé.

Il reprend les principaux points concernant l'Ifrath « en version light ».

Le CA approuve à l'unanimité.

6) Site (YM)

YM a pris la suite de DA pour la gestion du site.

Il dispose des listes du CA, du CA étendu, du bureau.

Il faudrait introduire sur le site, une notice brève sur tous les membres (une page maxi, avec des liens au besoin).

Ceci permettra de mieux voir le champ d'action de l'Ifrath et évitera que des personnes potentiellement intéressées se détournent de l'Ifrath (Ex : le représentant de l'Agefiph qui ne savait pas à qui il avait affaire).

7) Fiche Wikipedia (GU)

Une fiche Wikipedia de l'Ifrath serait la bienvenue.

GU peut s'occuper du contenu et CJ prendra en charge la procédure.

Pour l'instant, une notice sera rédigée et envoyée aux membres du CA pour avis... et ensuite elle sera transmise à Wikipedia.

8) Congrès Handicap et bases de recherche (YM)

Il est regrettable que les actes des congrès Handicap ne soient pas mieux reconnus. Il faut essayer de combler ce manque.

On peut penser aux organismes suivants :

- ACH (Informations)
- DBLP
- IEEE (génie électrique)
- HAM (CNRS)

JLK rappelle que les actes des conférences Ifrath sont mis sur le site un an après la conférence.

9) Compte Twitter (CJ-GU)

Il est ouvert depuis le 1/2/2019.

Chaque jeudi, 2 ou 3 twitts sont mis. On passe la vie de l'Ifrath, les conférences (notamment en robotique, IA (intelligence artificielle), liées au handicap. On note qu'Handica-Lyon arrive début juin.

Le nombre de followers augmente vite.
Pour twitter on transmet à CJ (ou GU) les infos.

On peut penser à relayer ces messages à l'étranger (notamment en Belgique), via nos correspondants.

Le twitt ce n'est pas Facebook, mais il fait partie de la dynamique de l'Ifrath.

10) Prochaines réunions (CBV)

En ce qui concerne la prochaine réunion, il y a un retard avec l'INJA (Ludovic Petitdemange). JLK continue à être sur l'affaire.

*Pour l'instant, on va donc prévoir la prochaine réunion à l'INJS.

Thématique proposée : Olfaction et handicap. CBV et allé voir le secrétariat de l'INJS et le 10 octobre est retenu.

CBV et AR verront leurs contacts, en essayant de prévoir un noyau de Franciliens, ce qui limitera les discussions sur le remboursement des frais de déplacement. Lyon pourrait compléter.

*Pour l'hiver (16 janvier) on verra ce qu'il en est avec l'INJA.

*Printemps (16 ou 23 mai) on repense à la thématique « Droit et Handicap » qui n'avait pas pu être retenue une première fois, compte tenu des « contraintes financières » souhaitées par les intervenants potentiels.

11) Handicap 2020 : H2020 (GU)

Il faut commencer à y penser.

On a besoin de :

- ← -un CO (Organisation)
- un CS (Scientifique)

GU va faire un appel à candidatures pour présider ces instances. Il est logique de prévoir une rotation dans l'organisation, mais actuellement avec internet, il n'est pas nécessaire que les membres soient tous dans un même lieu. Le président a un rôle d'initiation des actions.

L'équipe de Tours pense à s'impliquer pour H2022.

12) Infos des VP

CBV (réunions scientifiques) est déjà intervenu.

13) Questions diverses (MS)

Un papier avait été proposé par Jack Sagot, pour être publié sur le site de l'IFRATH. Les deux rapporteurs désignés par l'IFRATH ont donné un avis favorable ; ce papier concerne le vécu et un témoignage d'une personne handicapée, aujourd'hui décédée.

On rappelle que l'IFRATH a pour vocation de diffuser des travaux provenant de laboratoires universitaires et ceci doit être rappelé avant cette diffusion, qui aurait pu être beaucoup plus courte.

Néanmoins, compte tenu de l'avis favorable, on doit publier le papier, mais il faut le mettre dans une rubrique à part et rappeler que ce type d'insertion doit être exceptionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la réunion à 16h45.